

VILLE DE



MARSEILLE

— www.marseille.fr —

Marseille, le 8 février 2024

Madame Martine VASSAL
Présidente
Conseil Départemental des Bouches-du-
Rhône
52, Avenue de St Just
13013 MARSEILLE

Madame la Présidente,

Le 31 janvier 2024, nous avons reçu des habitants du Roy d'Espagne qui nous ont fait part d'une inquiétude légitime quant à la fermeture annoncée de la Résidence Autonomie du groupe Entraide.

Compte tenu des responsabilités du Conseil Départemental en matière des politiques du bel âge mais aussi des compétences exercées par la Ville de Marseille, via son Centre Communal d'Action Sociale, il nous paraît indispensable de pouvoir échanger sur les actions qui pourront être menées afin de garantir un accompagnement social de qualité et des conditions de relogement adaptées pour l'ensemble des résidents.

Nous nous tenons, à cette fin, à votre disposition afin d'élaborer et de conduire une stratégie commune visant à garantir le bien-être et la sécurité des résidents.

Dans l'attente de votre réponse et de la concrétisation de cette coopération, veuillez accepter, Madame la Présidente, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

Madame Audrey GARINO

Adjointe au Maire de Marseille
En charge des affaires sociales, de la solidarité,
de la lutte contre la pauvreté et de l'égalité des droits
Vice-Présidente du CCAS
Conseillère Départementale

Madame Olivia FORTIN

Maire des 6 et 8èmes arrondissements



Marseille, le 8 février 2024

Monsieur Xavier ANSALDI
Directeur Général d'Entraide
Le Montesquieu
13 Rue Roux de Brignoles
13006 Marseille

Objet : Fermeture de la Résidence Autonomie du Roy d'Espagne

Monsieur le Directeur Général,

La Ville de Marseille a été informée de la décision du Groupe Entraide de procéder à la fermeture de la Résidence Autonomie du Roy d'Espagne dans le 8ème arrondissement de Marseille. Cette annonce a suscité des inquiétudes légitimes parmi nos concitoyens.

Nous vous faisons part aujourd'hui de notre profonde préoccupation quant à la situation de grande détresse dans laquelle se trouvent les résidents. A notre connaissance, aucune perspective sécurisée de relogement n'a été annoncée. Nous souhaitons connaître de façon précise vos mesures d'accompagnement social et psychologique des résidents et votre stratégie de relogement - de délai et de lieu - pour chacune des personnes âgées hébergées dans la résidence

Nous tenons à signaler l'importance de maintenir une communication transparente avec les familles des résidents, en les informant de chaque étape du processus.

Nous vous engageons à nous faire part de votre stratégie et les mesures qui seront mises en œuvre pour assurer le bien-être et la sécurité de vos résidents. Marseille est une ville solidaire et il est de notre responsabilité collective de garantir que nos aînés soient traités dans le respect et la dignité.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez accepter l'expression de nos salutations les plus distinguées.

Madame Audrey GARINO



Adjointe au Maire de Marseille
En charge des affaires sociales, de la solidarité,
de la lutte contre la pauvreté et de l'égalité des
droits
Vice-Présidente du CCAS
Conseillère Départementale

Madame Olivia FORTIN



Maire des 6 et 8èmes arrondissements